

Sebico présente Biomeris

Cette filière d'assainissement non collectif est composée d'une fosse toutes eaux et d'un filtre fonctionnant selon le principe de la culture fixée sur support aéré naturellement. Le prétraitement (constitué d'une fosse en polyéthylène ou en béton) est largement dimensionné pour absorber les variations de charge. De plus, son volume de stockage des boues, généreux, permet d'espacer la fréquence de vidange. Le filtre, à écoulement gravitaire, est prêt à l'emploi. Sa capacité nominale est 4, 5 ou 6 Equivalents Habitants. La combinaison de plusieurs filtres permet d'offrir une gamme de 4 à 20 Equivalents Habitants. Le média filtrant, constitué de grains minéraux très spécifiques, a une durée de vie de 15 ans. Le filtre compact Biomeris fonctionne sans énergie et est donc éligible au prêt à taux zéro. La mise en œuvre et l'entretien sont réalisés par le réseau Aquame-riste, constitué d'entreprises qualifiées et formées par Sebico. Un contrat d'entretien est proposé à l'utilisateur. Le Filtre Compact Biomeris de Sebico est l'un des 20 produits à avoir reçu le label « Élu Produit du BTP par les Professionnels » 2018, créé par Sageret pour récompenser les produits et les matériaux les plus remarquables du bâtiment et des travaux publics.



celle réalisée par le Satese d'Indre et Loire (Voir EIN n° 404) démontrent que toutes les installations, quelle que soit leur nature, requièrent un entretien régulier, toutes les filières ne nécessitent pas le même entretien : chacune en a besoin, mais de manière différente et à une fréquence dépendant de la configuration en présence.

Rénover en conservant...

Toujours est-il que l'importance de la rénovation dépendra du constat : lorsqu'il s'agit de dégâts marginaux (comme des regards endommagés), la réhabilitation intégrale ne se justifie pas. « Il est en réalité assez difficile de parler de réhabilitation partielle, car la plupart du temps on entend par là le remplacement de consommables, comme les couvercles de boîtes », tempère Jérémie Steininger. « Mais il est évident que réhabiliter seulement une partie de l'ANC revient moins cher que d'en rénover la totalité », assure Pascal Bombardieri, gérant de Stoc Environnement. Et c'est aussi, en théorie, la solution la moins contraignante en termes de temps et de travaux. En revanche, cette option risque malgré tout de conduire à une rénovation totale du système si le reste de l'assainissement présente une non-conformité ou

Dans le cadre d'un meilleur encadrement juridique et d'un accompagnement technique renforcé, le syndicat des Industries et entreprises Françaises de l'Assainissement Autonome (IFAA) a établi une liste de propositions à destination du marché de l'ANC et de l'ensemble de ses acteurs.

	Points-clés	Professionnels concernés
Dispositif de traitement adapté à l'utilisateur	Condition d'agrément initiale de toutes filières : <ul style="list-style-type: none"> • Constitution de la filière • Absence de vidange pendant toute la période d'essai réglementaire Renouvellement d'agrément tous les 5 ans : <ul style="list-style-type: none"> • Suivi <i>in situ</i> 	Fabricants (Assurance décennale ou RC Pro)
Etude de conception à la parcelle	Comparaison technico-économique entre les différentes solutions d'ANC possibles	Bureaux d'études (Assurance décennale)
	Priorité à l'évacuation par infiltration des eaux usées traitées	
Réception des travaux	Conformité du projet d'installation au regard des prescriptions réglementaires	SPANC
	Signature d'un procès-verbal de réception des travaux entre l'installateur et l'utilisateur	Installateurs (Assurance décennale)
Entretien pour toutes les installations	Vérification de l'exécution des travaux	SPANC
	Visite annuelle avec attestation de réalisation des opérations d'entretien (cahier de vie à jour)	Sociétés de services (RC Pro)
	Traçabilité des déchets d'assainissement dans le cadre des vidanges (bordereau de suivi, centres de traitement agréés)	Vidangeurs agréés (RC Pro)
	Vérification du fonctionnement et d'entretien	SPANC

IFAA

des dysfonctionnements. Mais dans le cas d'une réhabilitation intégrale, quel choix faut-il faire entre une installation traditionnelle renouvelée et une filière agréée ?

...ou rénover en remplaçant

Les installations traditionnelles requièrent une emprise foncière importante, la logique extensive joue donc en leur faveur.

« Nous pensons que cela joue en leur défaveur, car l'emprise au sol est énorme et en plus, elle doit éventuellement se répéter au remplacement du sable souillé » estime-t-on cependant chez Eloy Water.

Mais les filières compactes subissent la contrainte de l'entretien-maintenance, par-

fois jugée plus lourde que pour les équipements traditionnels. « Les différences de coûts entre les filières traditionnelles et agréées sont à relativiser », assure pourtant Jérémie Steininger. « En fait, l'aspect financier est à considérer en fonction de la robustesse du système, des travaux d'installation et des contraintes d'entretien-maintenance ». Doit également être pris en considération le cahier des charges de l'Agence de l'eau dont dépend le particulier.

Depuis leur lancement, les systèmes agréés auraient pour but théorique de conférer davantage de garanties et de sécurité que les filières traditionnelles. « En fait, les



© Stoc Environnement

Une installation traditionnelle végétalisée développée par Stoc Environnement : Autoepure, un filtre à sable planté de roseaux.